



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

APPEL D'OFFRE PUBLIQUE
N°02/BMZ-UVI/MEDEOR/AFPDE/2019/RELANCE

1. Organisation contractante :

Association des femmes pour la promotion et le développement endogène (AFPDE)
asbl
Avenue Isiro 94,
Quartier Nyamianda, Cité d'Uvira,
Province du Sud Kivu
République Démocratique du Congo
E- Mail : afpdeorg@yahoo.fr
Tel : +243 999573631

2. Objet :

Cet appel d'offres a pour objet de sélectionner une maison pouvant fournir à l'AFPDE 1 Moto DT125 neuve pour le suivi des activités et le transport de l'aide dans les zones de santé de Ruzizi et de Lemera en Territoire d'Uvira.

3. Exposé de motif

L'AFPDE asbl est une organisation Congolaise sans but lucratif dont la mission est d'encourager les efforts autonomes des femmes relatifs à la protection et à la promotion de leurs droits humains en général et à l'amélioration de leur situation sociale, sanitaire et économique en particulier.

A cet effet, l'AFPDE asbl mène des actions dans le domaine de la Santé, Wash, Renforcement économique des femmes, Violences Sexuelles, Sécurité Alimentaire, Education et Urgences. Pour apporter une assistance en faveur des déplacés internes et des retournés, l'AFPDE avec l'appui financier ministère Fédéral de la Coopération Économique et du Développement de l'Allemagne (BMZ) à travers l'organisation Action medeor, veut réaliser pour la période allant du 1er Octobre 2019 au 31 Mars 2022, un projet d'aide humanitaire dénommé «Projet d'Amélioration de la situation sanitaire et nutritionnelle des déplacés internes et des retournés dans quatre villages du Territoire d'Uvira, Province du Sud-Kivu, RD Congo ».

Ce projet permettra à 720 enfants des moins de 5 ans souffrant de la malnutrition sévère aigue et 2.100 enfants des moins de 5 ans souffrant de la malnutrition modérée, déplacés internes et retournés vulnérables d'avoir accès aux soins de santé et aux intrants nutritionnels.

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des activités sur terrain, le projet prévoit l'achat d'1 moto DT 125 neuve afin d'assurer le transport de l'aide vers les sites d'intervention et le suivi des activités sur terrain.

4. Lieu et Délai de Livraison

Lieu de livraison est la RD Congo, Sud Kivu, Ville d'Uvira. L'assurance du transport des véhicules jusqu'à dans les installations de l'AFPDE sera obligatoire.

Le délai de livraison est de 30 jours maximum après attribution du marché et signature du contrat.

5. Planning de l'appel d'offres

N°	Désignation	Date	Heure
1	Date de publication	Le 03 Janvier 2020	
2	Date limite de dépôt des offres	Le 17 Janvier 2020	13 h ⁰⁰
3	Date d'Ouverture des offres	Le 21 Janvier 2020	10 h30'
à	Evaluation des offres	Le 22 Janvier 2020	
4	Notification d'attribution du marché	Le 24 Janvier 2020	
5	Signature du contrat	Le 27 Janvier 2020	

6. Préparation et soumission des offres

a. Composantes de l'appel d'offres

Cet appel d'offres a pour objet de sélectionner une maison de vente des Motos DT 125 pouvant fournir à l'AFPDE la Moto DT 125 demandé dans les 30 jours maximum suivant la signature du contrat. Cette Moto DT 125 neuve pour le suivi des activités et le transport de l'aide dans les zones de santé de Ruzizi et Lemera en Territoire d'Uvira.

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

a.1. Division en lots (voir Annexe 1)

Cet appel d'offres est composé de 1 lot. Le lot est défini comme :

Lot 1 : Une Moto Yamaha DT 125

- Année de fabrication : 2018-2019
- Energie : Essence
- Architecture : Monocylindre
- Injection : Carburateur
- Cylindrée : 123 cm³
- Puissance maximale : 15 ch/ 11 KW
- Au régime de : 7.000 ou 8.000 tr/min.
- Couple maxi : 15 Nm
- Alésage / course : 56 x 50.0
- Rapport volumétrique : 6.7 : 1
- Disposition du moteur : Vertical
- Boîte de vitesses : Manuel
- Type de châssis : Semis-double berceau
- Matériaux du châssis : Acier
- Type de suspension avant : Fourche télescopique
- Type de suspension arrière : Bras oscillant, monocross
- Nombre de vitesse : 5 ou 6
- Capacité du réservoir d'essence : 10 litres

NB :

- 1- Nous privilégierons les modèles d'usage commun à la région de l'Est de la Congo et dont l'entretien ainsi que la recherche des pièces de rechanges sur le plan local est facile.
- 2- Les offres de sous-traitances ne seront pas acceptées

a.2. Format et contenu de l'offre

L'offre peut être soumise sous l'une ou l'autre forme suivante ayant la même validité :

a.1. L'offre doit être constituée d'un exemplaire original placé dans une enveloppe extérieure non identifiable et scellée portant l'inscription « A ne pas ouvrir avant la session d'ouverture des offres » écrite en Français et une copie électronique soumise dans un CD ou FLASH DISC.

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène
www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association
B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE
Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte
Numéro de compte
301-0016227-01-07
BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Ou

a.2. L'offre complète signée et envoyée sous forme électronique en format PDF (NB: Bien vouloir envoyer l'offre financière à la fois en format PDF et Excel) à l'adresse: afpdeorg@yahoo.fr.

L'enveloppe scellée et non identifiable et le message E-Mail doivent comprendre la référence suivante :

APPEL D'OFFRE N°02/BMZ-UVI/MEDEOR/AFPDE/2019

Les offres seront dirigées à madame la coordinatrice et remises en main propre à l'adresse suivante :

AFPDE asbl
Avenue Isiro 94,
Quartier Nyamianda, Cité d'Uvira,
Province du Sud Kivu
République Démocratique du Congo

7. Préparation et soumission des offres

L'offre comprendra les éléments suivants :

- Une présentation de la société soumissionnaire.
- Les documents légaux d'enregistrement
- Une description des expériences passées : liste des services similaires rendus accompagnés de la liste des clients passés.
- Questionnaire au soumissionnaire dûment rempli, signé;
- Déclaration sur l'honneur de action medeor signé
- Le code de bonne conduite de action medeor signé
- Tableau des coûts/Offre financière
- Clause anti corruption de Medeor signée.

L'offre devra être reçue au plus tard le **17 Janvier 2020 à 13h**.

N.B. : Les offres soumises en retard ne seront pas acceptées.

Conditions de l'offre :

1. Pour l'appel d'offres, le soumissionnaire doit utiliser et remplir exclusivement les formulaires et documents fournis par AFPDE
2. Tous les documents et informations donnés par les soumissionnaires devraient être claires et sans aucune ambiguïté.

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène
www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

3. Les Modifications et ajouts aux documents, en particulier la description du service et les conditions contractuelles ne sont pas autorisées. Cela s'applique en particulier aux propres modalités générales du prestataire.
4. L'offre doit être complète et inclure le prix et toutes les informations et explications requises
5. AFPDE se réserve le droit de demander des informations et documents supplémentaires.

a. Eligibilité

Cet appel d'offres est ouvert de manière égale à toute personne physique ou morale et à toutes les sociétés qui ont la qualification et sont capables d'approvisionner l'AFPDE en matériel roulant demandé.

Cependant, afin de respecter les règles du ministère Fédéral de la Coopération Économique et du Développement de l'Allemagne (BMZ), les participants devront stipuler dans leurs offres, leurs nationalités.

b. Période de validité

Les soumissionnaires s'engagent à déposer des offres qui seront valables pour une période de 15 jours à compter de la date limite de soumission des offres.

c. Langue

Le Français est la langue dans laquelle les offres seront rédigées et ainsi toutes les correspondances entre l'AFPDE et les soumissionnaires.

d. Devise

Les offres doivent être soumises en USD, sans frais de douane.

e. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres par une notification écrite avant la date limite de soumission des offres indiquée au point 5. Passé cette date, aucune offre ne pourra plus être modifiée et tout retrait de l'offre entraîne la non participation définitive au processus d'appel d'offres.

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène
www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association
B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE
Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte
Numéro de compte
301-0016227-01-07
BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

f. Coût de préparation des offres

Le soumissionnaire prendra en charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son dossier. L'AFPDE ne sera en aucun cas responsable desdits coûts indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure de sélection.

g. Modalités de paiement

Les modalités de paiement seront négociées avant la signature du contrat.

h. Ethique

L'AFPDE porte une attention particulière aux valeurs éthiques de ses prestataires de services et de ses fournisseurs et ne pourra travailler qu'avec une entreprise qui souciera au code de bonne conduite d'ACTION MEDEOR.

8. Ouverture et évaluation des offres

L'ouverture des offres sera réalisée par une commission restreinte qui sera constituée par l'AFPDE et qui comprendra en son sein des techniciens en la matière. Et pour procéder à l'évaluation, le comité se basera sur les critères regroupés en trois étapes suivantes :

a. Ouverture et examen préliminaire des soumissions

AFPDE examinera toutes les soumissions afin de déterminer si elles sont complètes au regard des documents et autres informations administratives requises dans le document d'appel d'offres. Il s'agira de se rassurer si :

- L'offre soumise a été reçue par l'AFPDE au plus tard le **17 Janvier 2020** à **13h⁰⁰**.
- L'offre est sous plis fermé sans aucune mention du nom du soumissionnaire sur l'enveloppe extérieure ou alors l'offre est envoyée sous forme électronique en format PDF et signée
- La validité de l'offre est d'au moins 15 jours à partir de la date limite de dépôt des offres. Une offre contenant une durée de validité de moins de 15 jours sera rejetée. La validité proposée par le soumissionnaire sera insérée dans son offre financière.
- Les copies des documents légaux d'enregistrement du soumissionnaire sont présents

N.B. : Tout soumissionnaire qui ne fournira pas tous ces documents verra son offre être purement et simplement écartée.

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène
www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Les exigences suivantes feront partir de l'examen préliminaire et la présence de tous ces documents dans le dossier du soumissionnaire est recommandé, toutefois l'absence d'un de ces documents ci-dessous ne devrait pas automatiquement conduire à une exclusion. Mais il sera demandé au soumissionnaire de compléter le document avant la prise de décision finale. Il s'agit de :

- Le questionnaire adressé au soumissionnaire est dûment rempli et signé
- Une description des expériences passées : liste des services similaires rendus accompagnés de deux copies de contrats et la liste des clients passés
- Toutes les annexes adressées au soumissionnaire sont dûment remplies
- Déclaration sur l'honneur de action medeor signée
- Le code de bonne conduite de action medeor signé
- Le code anticorruption signé

Les offres seront ensuite évaluées au travers d'une procédure en deux étapes : l'évaluation technique et qualitative et ensuite la comparaison des offres financières. Le tableau d'évaluation ci-dessous indique le score maximal pouvant être accordé à un soumissionnaire pour les évaluations techniques et financières.

L'offre technique sera évaluée sur la base des critères de qualité définis dans le tableau et l'offre financière sur base du prix proposé.

b. Evaluation technique et qualitative

Les offres ayant passé le cap de l'examen préliminaire seront ensuite évaluées sur la base des d'évaluations des critères techniques et qualitatifs ci-après :

- Expérience dans la vente des Motos DT 125 (2 marchés similaires au minimum)
- La qualité de Moto DT 125 doit répondre aux exigences fonctionnelles requises ci-dessus pour le lot.
- Capacité démontrée d'honorer les responsabilités importantes attirées au soumissionnaire dans le cadre d'exécuter le marché qui lui sera octroyé
- Un maximum de 100 points peut être donné par lot.



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Critères d'évaluation des offres techniques		Note	Entreprise				
			A	B	C	D	E
1.	Expérience dans la vente des Motos DT 125 (2 marchés similaires au minimum)	10					
2.	La Moto DT 125 doit être accompagné par une fiche technique soumise par le fournisseur (comme mentionné au point 7 de ce document sera comparer de la fiche technique soumise par le candidat)	40					
3.	Garantie de minimum 12 mois. En cas de garantie inférieurs, les points seront soustraits.	10					
4.	Le délai de livraison de 30 jours maximum après attribution du marché et signature du contrat	5					
	Complement (Bonus)						
5.	Lieu de livraison du vehicule (La livraison dans les installations de l'AFPDE serait ideale)	5					
Total		70					

Après l'évaluation technique, c'est seulement les propositions qui auront satisfait à cette étape qui seront évaluées financièrement.

c. Evaluation financière

A cette étape, l'AFPDE tiendra compte des critères tels que décrit ci-dessous :

Critères d'évaluation des offres financières		Note	Entreprise				
			A	B	C	D	E
1.	Montant des offres	30					
1.	Total	30					

Signalons que les erreurs arithmétiques seront corrigées sur la base suivante : s'il existe une divergence entre le prix unitaire et le prix total obtenu par multiplication des prix unitaires et des quantités, les prix unitaires prévaudront et le prix total sera corrigé en prenant celui-ci comme base. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera rejetée. S'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, les calculs doivent être refaits et après cela c'est le montant correcte qui prévaudra.

6. Notification d'attribution du marché et signature du contrat

L'entreprise sélectionnée sera informée par écrit que son offre a été retenue. A cet effet, l'AFPDE enverra à l'entreprise un contrat à signer en deux exemplaires originaux. Après 48h, l'entrepreneur devra retourner le contrat déjà signé si'l n'y trouve pas des observations. Au cas contraire, l'entrepreneur devra saisir l'AFPDE pour des erreurs ou omissions ou encore des observations.

A.F.P.D.E.
 Association pour la promotion
 et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
 Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
 7488 Bujumbura, Burundi
 +24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
 & Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
 Quartier Nyamianda, avenue Isiro
 94
 Uvira, Province du Sud Kivu
 République Démocratique du
 Congo

Titulaire du
 compte

Numéro de compte
 301-0016227-01-07

BIC/SWI



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

L'AFPDE ne sera pas responsable d'une erreur ou omission lorsque l'entrepreneur aura déjà signé le contrat.

7. Les annexes

- a. Modèle fichier de présentation de l'offre technique ;
- b. Modèle questionnaire aux soumissionnaires ;
- c. Modèle de tableau des coûts
- d. Déclaration sur l'honneur action medeor
- e. Code Anticorruption d'action medeor
- f. Code de bonne conduite d'action medeor;
- g. Draft de contrat

Chantal BINWA ASSUMANI
Coordinatrice



A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène
www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE
Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte
Numéro de compte
301-0016227-01-07
BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Annexe A

PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE

A compléter, signer et retourner comme partie intégrante de la proposition technique.

Les procédures, séquences et formats d'encodage que nous imposons ont pour but de nous permettre une lecture comparative objective des différentes offres qui nous sont soumises.

Nous vous recommandons pour tout élément d'information complémentaire à celles que nous exigeons et que vous jugez utiles de porter à notre connaissance pour mieux appréhender les performances techniques de votre offre, de joindre en annexe

NB : Remplir une fiche pour chaque lot.

Nom du soumissionnaire :

N°	Description des produits	Description des produits proposés par le soumissionnaire	Quantité
1			
2			

Les soumissionnaires sont invités à fournir également les éléments suivants concernant les matériels roulants proposés :

- Marque et modèle
- Pays de provenance

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Annexe B
QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR

Référence de publication :

Nom de l'entreprise :	
Adresse de l'entreprise :	
Nom du Contact :	
Titre/position du contact :	
Coordonnées du Contact (Téléphone/Email) :	

Service :

- Avez-vous la capacité à garantir la disponibilité des produits dans le délai ?
- Combien d'employés embauchez-vous ? détaillez dans quels services (administrateurs, agents)
- Avez-vous d'autres représentations sur le territoire de RDC ? Si oui, où se trouvent-ils ?

Expérience/accessibilité/référence :

Quelles sont vos plus gros clients (ONGs, UN), merci de préciser leur contact et numéro de téléphone ?

N°	Société ou Organisation	Nom de la personne de contact
1		
2		
3		

Bien vouloir annexer deux copies de bon de commande pour les marchés déjà exécutés

- Quelle est la durée de validité de votre offre ?

Services après-vente

- Quels types de service après-vente offrez-vous ? (Bien vouloir le décrire brièvement)

Données générales :

- Quand la société a-t-elle enregistrée en RDC ? Merci de fournir une copie du certificat d'enregistrement. (RCCM et ID Nat)
- Quelle a été le chiffre d'affaire de votre entreprise sur les 2 dernières années ?

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
FR



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Annexe C
TABLEAU DE COUTS

- 1) Le tableau des couts doit fournir une répartition des couts détaillée pour chaque élément constitutif de l'offre, si possible dans le respect de l'ordre de présentation de la soumission.
- 2) Les descriptions techniques de chaque article proposé doivent fournir suffisamment de détails afin que l'acheteur puisse apprécier au mieux la conformité de l'offre avec les spécifications Techniques.
- 3) Le poids/volume estimé de l'envoi des marchandises doit faire partie de la documentation présentée.
- 4) L'ensemble des prix/ taux cités doivent être formulés en incluant les frais de transport et toutes les taxes et frais à l'importation, étant donné que l'AFPDE, bénéficie du statut d'exonération d'impôts directs.
- 5) Le formulaire ci-après doit être utilisé pour préparer le Tableau des couts.

TABLEAU DES COUTS-suite-

Nom du Soumissionnaire :

.....

Les produits ci-dessous sont à livrer à Uvira :

N°	Description des produits	Quantité	Unité	Prix Unitaire en \$ US	Prix total en \$ US	Délai de livraison en jours
1		1	Pce			
2		1	Pce			

Le prix indiqué doit être le prix net rendu aux entrepôts de l'AFPDE, toutes taxes et transport inclus.

Nom du soumissionnaire :

Nom et signature du contact :

Fonction :

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène
www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association
B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE
Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte
Numéro de compte
301-0016227-01-07
BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Annexe D

Déclaration sur l'honneur

Je déclare / nous déclarons par la présente que, de manière prouvable, il n'existe aucune personne dont le comportement se rapporte à l'entreprise sur laquelle un motif d'exclusion obligatoire est applicable et que l'entreprise n'a commis aucune faute grave qui remet en cause sa fiabilité en tant qu'offrant.

Il n'existe aucune condamnation juridique définitive ou imposition d'amende ayant pour cause une des infractions suivantes : participation à une organisation terroriste, corruption, fraude, infraction terroriste, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, travail d'enfant et autres formes de traite des êtres humains.

Par la présente, il est déclaré qu'aucun de ces motifs d'exclusions facultatifs n'existe : violation des réglementations environnementales, sociales ou du travail, état de faillite ou procédure d'insolvabilité de l'offrant, fautes professionnelles graves, interdiction d'exercice de la profession, faussement de la concurrence, distorsion de la concurrence, collusion, défaillances lors de l'exécution des obligations antérieures, divulgation de secrets commerciaux ou d'affaires.

Existe-t-il un motif d'exclusion facultatif :

- | | |
|---|---|
| Conflit d'intérêt entre le soumissionnaire et AFPDE/action medeor | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Violation des réglementations environnementale, sociales ou du travail | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| État de faillite | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Procédure d'insolvabilité de l'offrant | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Faute professionnelle grave | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Interdiction d'exercer la profession | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Faussement de la concurrence, par exemple distorsion de la concurrence, collusion, etc. | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Mauvaise exécution des obligations précédentes | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Divulgation de secrets professionnels ou commerciaux | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |

Je déclare / nous déclarons que j'ai / nous avons remplis dûment mes / nos obligations de paiement d'impôts, de taxes ainsi que toutes les cotisations pour la sécurité sociale.

Date,

Signature, cachet

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Annexe E

Code Anticorruption d'action medeor

Préambule

Au cours des dernières années la corruption est devenu de plus en plus un sujet d'intérêt public. La corruption viole les règles de la compétitivité et favorise des décisions qui ne sont pas d'intérêt général ou orientée vers le sujet. Dans de nombreux pays, la corruption est considérée comme un crime.

En octobre 2001, Transparency International a promu la vision d'un monde où les gouvernements, la politique, la société et la vie des personnes seront exempts de toute corruption. Les valeurs éthiques qui en résultent sont la transparence, la fiabilité, l'intégrité, la solidarité, le courage, le droit et la démocratie.

Action medeor reconnaît les objectifs poursuivis par Transparency International pour la prévention de comportements frauduleux et adhère aux directives anticorruption dont elle en a fait un guide sur lequel sont bâtis les règles de son fonctionnement interne et externe.

1. Champ d'application

Ces directives s'appliquent, sauf indication contraire, aux:

- Employés à temps plein d'action medeor à son siège et ceux liés aux projets à l'étranger ainsi que leurs familles
- Membres des comités, les employés des partenaires à l'étranger, qui sont pris en charge financièrement ou moralement par action medeor
- Membres du conseil d'administration ainsi que toutes les autres personnes qui travaillent comme bénévoles pour action medeor
- Evalueurs indépendants et autres membres du personnel qui travaillent sur la base de contrats de travail ponctuel ou à durée déterminée pour action medeor

Le code anticorruption fera désormais partie de tout contrat de travail, financier, de service ou de partenariat dans le cadre d'un projet. La violation de ce code entraînera la résiliation immédiate du contrat et la fin du partenariat.



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

2. Définition de la corruption

Action medeor définit la corruption comme un abus de pouvoir au profit d'intérêts privés. Cela inclut le fait d'accepter ou de faire des dons, des récompenses, des prêts, des commissions ou de tout autre avantage provenant de, ou adressé à une tierce personne pour l'inciter à faire son propre travail, ou la pousser à agir de façon malhonnête, illégale ou à rompre une certaine confiance.

Entre autres, les infractions suivantes sont considérées comme corruption : l'octroi de faveurs et le gain des avantages, la fraude et le détournement de fonds, les accords restrictifs de compétitivité et le blanchiment d'argent, etc.

3. Code de conduite

Les groupes de personnes mentionnées à la section 1 s'engagent à se conformer aux directives suivantes:

- Toute forme de corruption, directe ou indirecte, est interdite! Cela inclut également le reflux des termes d'un contrat („kickback“), l'utilisation d'autres moyens ou de canaux pour les paiements illégaux des entrepreneurs, fournisseurs, partenaires et leurs employés ou des agents publics ainsi que l'acceptation des "pots de vin " pour le bénéfice d'un tiers.
- Les dons directs ou indirects à des partis politiques, organisations politiquement actives ou personnes individuelles sont interdits au cas où ces dons sont destinés à obtenir un avantage dans les affaires. Les dons à caractère "politique" doivent être divulgués.
- Il doit être assuré que les dons à des fins de bienfaisance et de sponsoring ne doivent pas être utilisés à l'intention de la corruption.
- Le paiement de pots de vin ou d'autres avantages dans le but d'assurer ou accélérer un processus légal doit être omis.
- L'offre ou l'acceptation de cadeaux, de l'hospitalité ou de remboursement des frais professionnels est interdite dans la mesure où celle-ci peut influencer sur la conclusion de transactions et/ou sortir du cadre des dépenses raisonnables et appropriées.

4. Les exigences pour l'organisation

Action medeor s'engage à appliquer les normes des affaires (Business Standards) suivants pour lutter contre la corruption:

- Le conseil d'administration d'action medeor définit la politique de l'entreprise, fournit les ressources nécessaires et soutient activement le comité exécutif dans la

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène
www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association
B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE
Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte
Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
--



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

mise en oeuvre de cette politique.

- Le comité exécutif s'assure que les employés internes et les externes (employés des ONG partenaires dans le cadre des projets) se conforment à la politique d'entreprise de l'organisation.
- Il est clairement établi qu'aucun employé ne subira aucune sanction au cas où ce dernier refuserait de payer des pots de vin.
- Les employés sont encouragés à signaler le plus tôt possible les infractions et les préoccupations. à cet effet, des canaux d'information sécurisés facilement accessibles et confidentiels seront établis. Le premier interlocuteur à ce sujet sera le Conseil d'administration d'action medeor e.V. nommé confident, la médiatrice Anke Freckmann. Dans le cas d'irrégularités ou de suspicion de corruption, le médiateur peut être contacté sous une seule personne visée, directement par courriel à anke.freckmann@gmx.de. Le médiateur préservera confidentiellement tous les renseignements.
- Les partenaires du projet seront correctement évalués en ce qui concerne le respect de ces directives au début du premier projet commun.
- En cas de violation des directives d'anticorruption par les employés d'action medeor ou les partenaires du projet, des mesures disciplinaires ou des sanctions contractuelles (avertissement, licenciement, fin de coopération, etc.) seront prises.
- En cas de violation des directives d'anticorruption par les employés d'action medeor ou les partenaires du projet, des mesures disciplinaires ou des sanctions contractuelles (avertissement, licenciement, fin de coopération, etc.) seront prises.
- action medeor s'engage à respecter les règles de procédures loyales et transparentes et à respecter les directives d'anticorruption lors de l'utilisation des fonds publics. Les détails sont règlementés dans les procédures d'utilisation normalisées (SOP).

5. Déclaration des contrats de projet

«Les bailleurs de fonds, les donateurs publics et autres institutions de financement s'attendent à ce qu'action medeor utilise les fonds à lui confiés de manière impartiale, équitable et dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Cela aussi valable pour les projets réalisés par action medeor en Afrique,

Asie et Amérique latine. Les relations personnelles ou les avantages personnels ne doivent pas influencer les décisions des employés d'action medeor et de leurs partenaires.

La corruption brise la confiance bâtie auprès des groupes cibles et du public en général, dans l'exercice équitable des tâches et empêche l'utilisation optimale des fonds disponibles. Afin de lutter efficacement contre la corruption et d'éviter toute apparence d'un comportement corrompu, action medeor a établi ces directives de lutte contre la

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
FR



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

corruption, qui doivent être respectées par tous ses employés, ainsi que par les partenaires du projet. Une application conséquente et transparente de ces directives contribuera à préserver la bonne image d'action medeor face à d'éventuels dommages, à se défendre face aux accusations injustifiées et à prévenir les violations des lois en vigueur.

Par la signature du présent contrat, les différentes parties s'engagent à respecter les directives d'anticorruption et à assurer le respect de celles-ci vis-à-vis des autres partenaires contractuels (fournisseurs, prestataires de services, etc.) »

Les directives anti-corruption ont été adoptées récemment le 12.12.2016 par le conseil d'administration d'action medeor.

Les renseignements de la personne médiatrice dans ces lignes directrices et autres documents sont mis à jour au nouvel ordre, sans que cela nécessite une autorisation.

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

ANNEXE E-1

Déclaration d'anticorruption

Titre du projet : Amélioration de la situation sanitaire et nutritionnelle des déplacés internes et des retournés dans quatre villages du Territoire d'Uvira, Province du Sud-Kivu, RD Congo.

Numéro du projet: 6000207

Durée du Projet:

Lieu et date:

Je soussigné, (Nom, Prénom, Fonction)

Atteste avoir été dument informé et avoir lu et compris le code d'anticorruption prescrit par action medeor e.V. auquel j'adhère sans réserve.

Par conséquent, je m'engage à signaler tout acte de corruption dans le cadre de mon service à action medeor e.V.

Signature/ Employé (e)

Signature/Employeur

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

ANNEXE F

Code de bonne conduite : normes et valeurs

Déclaration

En tant que collaborateur ou membre du comité, de la présidence ou des comités consultatifs, je réaliserai mes activités pour action medeor selon les principes suivants :

1. Mon comportement professionnel ne doit pas compromettre les valeurs d'action medeor, telles que décrites dans la mission d'action medeor, ni l'intégrité et la réputation d'action medeor.

Je m'engage à préserver et à renforcer la confiance du public dans action medeor de par mon comportement professionnel en m'efforçant d'exercer l'influence conférée par mon poste chez action medeor avec prudence et parcimonie.

Je ferai preuve de réserve et de respect vis-à-vis des coutumes locales et des différences culturelles, et ce d'autant plus si les normes et valeurs locales diffèrent fortement de notre code de conduite. Si nécessaire, je demanderai l'assistance et les conseils des responsables d'action medeor.

Je ne travaillerai pas sous l'influence de l'alcool ou de substances illégales. Cette disposition s'applique notamment à la conduite de véhicules.

2. Je dois traiter les personnes avec respect et dignité et je dois lutter contre toutes les formes de harcèlement, de discrimination, d'insécurité et d'exploitation.

Je contribuerai à établir un environnement de travail caractérisé par le respect mutuel, l'intégrité, la dignité et l'absence de discriminations.

Je veillerai à ce que mes relations professionnelles et mon comportement ne soient pas sources d'exploitation, d'abus ou de corruption.

Je remplirai toujours mon rôle de manière prudente et je veillerai à ne pas abuser d'une éventuelle position dominante.

Je respecterai les droits de l'homme, y compris les droits des enfants, et je ne participerai à aucune forme d'abus ou d'exploitation sexuelle de mineurs (personnes de moins de 18 ans) ou d'autres personnes.

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
FR



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Je n'échangerai pas de l'argent, des offres d'emploi, des emplois effectifs ou des biens contre des services sexuels et je ne me rendrai pas coupable d'actes humiliants ou dégradants ou d'autres formes d'exploitation.

Je n'aurai pas de relations sexuelles avec des mineurs, des bénéficiaires ou d'autres personnes ayant un lien de dépendance avec moi ou action medeor.

Je signalerai à mon supérieur hiérarchique tout comportement de ce type sur le lieu de travail dont je prends connaissance ou je le dénoncerai de manière anonyme via les moyens prévus dans les réglementations correspondantes et les règles internes.

3. Je remplirai les obligations prévues dans mon contrat de travail de façon à éviter tout conflit potentiel avec le travail d'action medeor.

Je divulguerai toute relation financière, personnelle ou familiale ayant un rapport avec le travail officiel d'action medeor et influençant le travail d'action medeor (il peut s'agir notamment de la conclusion de contrats d'achat de biens ou de services, d'embauches ou de promotions au sein d'action medeor ou de relations avec des organisations partenaires ou des groupes de bénéficiaires).

J'informerai action medeor si j'accède à un poste de la fonction publique ou au sein d'un parti afin que les responsables puissent vérifier s'il y a un risque de conflits d'intérêts ou de prises de décisions partiales. En cas de conflit d'intérêts, l'échelon hiérarchique suivant doit décider s'il est judicieux d'attribuer certaines compétences au collaborateur.

Même lorsqu'une culture considère comme normal de donner et d'accepter des cadeaux, je refuserai les dons en argent ou les cadeaux inadéquats que des gouvernements, des bénéficiaires, des bailleurs de fonds, des fournisseurs ou d'autres personnes me proposent dans le cadre de mon activité. Je signalerai à mon supérieur hiérarchique les cadeaux restant raisonnables, qui sont conformes à la version respectivement en vigueur de notre politique d'achat et de notre manuel anti-corruption et que je ne peux pas refuser pour des raisons culturelles et, en cas de doute, je les transmettrai à action medeor.

Je m'engage à ne pas proposer l'aide d'action medeor à titre de faveur ou de contrepartie pour des services fournis.

Je dénoncerai toute forme de corruption dont je prends connaissance dans le cadre de mon activité pour action medeor et/ou je contribuerai à clarifier la situation. Pour ce faire, j'utiliserai les moyens visés dans le manuel anti-corruption (médiateur).

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Je ne promettrai, ne proposerai, ne donnerai ou n'accepterai aucun pot-de-vin. Je respecterai toujours le manuel anti-corruption d'action medeor.

Je gèrerai de manière responsable les fonds et la propriété d'action medeor (cela comprend notamment les véhicules, les équipements électroniques, les équipements de bureau, les logements mis à disposition par action medeor et les ordinateurs, y compris internet, les e-mails et l'intranet).

4. Je traiterai avec discrétion les informations sensibles et confidentielles.

Je ne communiquerai avec le public au nom d'action medeor que sur autorisation de mon supérieur hiérarchique. Je me comporterai toujours de manière compétente et professionnelle afin d'éviter toute conséquence négative involontaire pour moi et action medeor.

5. Je protégerai la santé, la sécurité et le bien-être de tous les collaborateurs, bénévoles et partenaires contractuels d'action medeor.

J'agis après avoir suffisamment évalué les risques.

Je respecte les consignes de sécurité locales et j'informerai en temps opportun mon supérieur hiérarchique si des modifications doivent être apportées à ces consignes.

J'éviterai tout risque inutile sur le plan de la sécurité, de la santé et du bien-être de ma personne et des autres, y compris les organisations partenaires et leurs collaborateurs et les autres bénéficiaires du travail d'action medeor.

6. Je m'engagerai à respecter les droits de l'homme, à protéger l'environnement et à lutter contre les actes criminels ou immoraux.

Je m'assurerai que mon comportement soit toujours compatible avec le respect des droits de l'homme, un des engagements d'action medeor.

Je m'efforcerai de protéger l'environnement et de travailler de manière durable.

J'éviterai toute forme d'activité criminelle et de comportement immoral au sens du présent code de conduite.

J'informerai action medeor si je fais l'objet de poursuites judiciaires mettant en péril mon travail au cours de mon activité chez action medeor.

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène
www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association
B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE
Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte
Numéro de compte
301-0016227-01-07
BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Je confirme avoir lu et compris le code de conduite d'action medeor et je respecterai ce code de conduite pour le bien d'action medeor et de nos partenaires.

(Adopté et approuvé lors de la réunion de la présidence d'action medeor e.V. du 10/09/2018)

Nom : _____

Signature : _____

Lieu/date : _____

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène

www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association

B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE

Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte

Numéro de compte
301-0016227-01-07

BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

ANNEXE G

Draft du contrat

Entre

L'Association des Femmes pour la Promotion et le Développement Endogène, AFPDE asbl, située sur l'Avenue Isiro n°94 quartier Nyamianda à Uvira, Province du Sud Kivu en RD CONGO, représentée par Madame Chantal BINWA ASSUMANI, coordinatrice de l'association ci-après dénommée « Cliente»

Et

....., «Fournisseur»

Il a été convenu ce qui suit :

Article. 1. Le fournisseur accepte de fournir à l'AFPDE une Moto Yamaha DT 125, tels que décrits dans le document de description technique fourni dans l'offre.

Article. 2. Le contrat a pour objet d'approvisionner l'AFPDE une Moto Yamaha DT 125 qui servira de faire la supervision de ces activités dans les zones de santé de Lemera et Ruzizi en Territoires d'Uvira.

Article.3. La Moto Yamaha DT 125 à acheter est :

Année de fabrication :	2018-2019
Energie :	Essence
Architecture :	Monocylindre
Injection :	Carburateur
Cylindrée :	123 cm ³
Puissance maximale :	15 ch/ 11 KW
Au régime de :	7.000 ou 8.000 tr/min.
Couple maxi :	15 Nm
Alésage / course :	56 x 50.0
Rapport volumétrique :	6.7 : 1
Disposition du moteur :	Vertical
Boite de vitesses :	Manuel
Type de châssis :	Semis-double berceau

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène
www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association
B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE
Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte
Numéro de compte
301-0016227-01-07
BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Matériaux du châssis :	Acier
Type de suspension avant :	Fourche télescopique
Type de suspension arrière :	Bras oscillant, monocross
Nombre de vitesse :	5 ou 6
Capacité du réservoir d'essence :	10 litres

Le fournisseur accepte de fournir la Moto Yamaha, DT 125 conformément aux caractéristiques demandées par la cliente.

Article. 4. Le fournisseur s'engage à assurer la livraison de la Moto Yamaha, DT 125 dans un délai de 20 jours maximum par partie à partir de la réception des commandes lui adressées par la cliente.

Article.5. Les parties conviennent que la fourniture de la Moto Yamaha, DT 125 faisant objet de cet accord le/...../ 20....

La livraison se fera dans les installations de l'AFPDE, avenue Isiro 94, Nyamianda, Ville d'Uvira, Province du Sud Kivu. De là, les équipes spécialisées de l'AFPDE procéderont au contrôle qualité et verront si cette moto est en conformité avec les critères techniques de Yamaha et répond aux conditions qualités telles que décrites dans l'offre de soumission.

En cas de non-conformité, AFPDE se réserve le droit de refuser la réception et exigée au fournisseur de rapatrier à ses propres frais la Moto Yamaha, DT 125.

En cas de refus, le fournisseur doit indiquer la période de remplacement qui ne pourra pas dépasser le délai convenu antérieurement.

Les parties conviennent qu'en cas de perte ou des dommages de la Moto Yamaha, DT 125 en cours d'expédition, le fournisseur restera responsable.

Article.6. Les modalités de paiement se seront négociées avant la signature du contrat.

Les paiements se feront par virement bancaire au nom du fournisseur payable à la TMB UVIRA sur le Compte du fournisseur suivant :

Etablissement.....

Numéro de compte :

TMB UVIRA

A.F.P.D.E.
Association pour la promotion
et le développement endogène
www.afpde.org

Madame Chantal Binwa
Coordinatrice de l'Association
B.P. 04 Uvira, RD Congo
7488 Bujumbura, Burundi
+24 399 402 07 83
info@afpde.org
Chantal.binwa@afpde.org

Siège Social
& Administratif de l'AFPDE
Avenue Kivu 9
Quartier Nyamianda, avenue Isiro
94
Uvira, Province du Sud Kivu
République Démocratique du
Congo

Titulaire du
compte
Numéro de compte
301-0016227-01-07
BIC/SWI
TF



A.F.P.D.E
ASSOCIATION DES FEMMES
POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE

Article. 8. Les preuves de réception des fonds par le fournisseur se matérialiseront par la remise des pièces justificatives conformes aux exigences d'ACTION MEDEOR dont une facture établie en bonne et due forme et un reçu des fonds transférés par la banque. En plus, le fournisseur fournira le bon de livraison de la Moto Yamaha, DT 125. AFPDE peut également demander d'autres documents justificatifs complémentaires sur instruction ou par nécessité.

Article.9. La cliente considèrera que la livraison a été effective lorsque la Moto Yamaha, DT 125 sera réceptionnée par l'AFPDE et acté par un Procès-verbal de réception qui sera dressé pour cette fin.

Article.10. le fournisseur et la cliente certifient qu'ils souscrivent au code de bonne conduite, à la déclaration d'anti-corruption de l'ACTION MEDEOR, au droit à l'image, à la déclaration d'honneur de non implication au terrorisme.

Ces documents d'engagements font partie de ce contrat et se trouvent en annexe.

Article.11. Tout litige émanant de ce contrat sera réglé à l'amiable entre les parties. En cas de persistance, les tribunaux du rayon d'action des parties seront compétents.

Article. 12. Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

Fait en deux exemplaires à Uvira, le/...../20...

Pour la cliente

Pour le fournisseur

Chantal BINWA ASSUMANI
Coordinatrice

.....
Gérant